



cdd et accident du travail

Par **bacool**, le **15/02/2012** à **06:34**

Bonjour, j'avais un cdd en 2011 juste avant la fin de mon contrat j'ai eu un accident qui a été pris en charge par SS comme un accident de trajet. Avec cet contrat je travaillais seulement 89 jours. Je reçois de l'argent qui vient de la SECU car je suis encore en arrêt de travail qui va finir le 16 mars 2012. Est-ce que je peux avoir le droit au chômage? Juste avant mon cdd je travaillais pendant 4 ans en cdi ; merci

Par **P.M.**, le **15/02/2012** à **10:15**

Bonjour,

Le mieux est de vous informer auprès de Pôle Emploi mais normalement, vous aurez droit à l'indemnisation sur la base des salaires avant l'arrêt...